



Newsletter N° 44

Juillet 2019

[Actualité juridique parue au journal officiel de la République Algérienne](#)



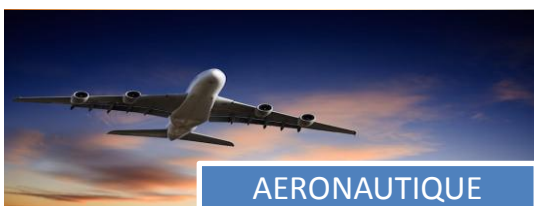
La loi n° 19-02 du 17 juillet 2019 a défini les règles générales de prévention des risques d'incendie et de panique.

(JO n° 46 du 21 juillet 2019 p.5)



La loi n° 19-03 du 17 juillet 2019 a modifié et complété la loi n° 88-08 du 26 janvier 1988, relative aux activités de médecine vétérinaire et à la protection de la santé animale.

(JO n° 46 du 21 juillet 2019 p.10)



La loi n° 19-04 du 17 juillet 2019 a modifié et complété la loi n° 98-06 du 27 juin 1998, fixant les règles générales relatives à l'aviation civile.

(JO n° 46 du 21 juillet 2019 p.12)



La loi n° 19-05 du 17 juillet 2019 a fixé les dispositions générales applicables aux activités nucléaires.

(JO n° 47 du 25 juillet 2019 p.3)



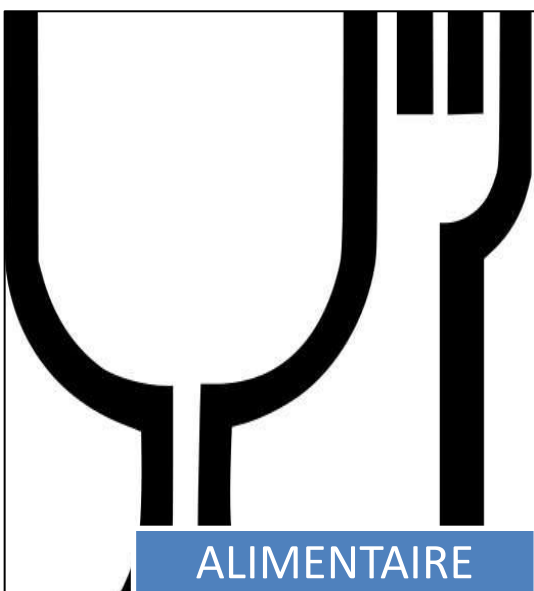
La loi n° 19-06 du 17 juillet 2019 a fixé les règles générales relatives aux activités spatiales.
(JO n° 47 du 25 juillet 2019 p.17)



Le décret présidentiel n° 19-200 du 11 juillet 2019 a créé l'établissement de développement des systèmes techniques, dans le cadre des dispositions du décret présidentiel n° 08-102 du 26 mars 2008, fixant le statut-type des établissements publics à caractère industriel et commercial relevant du secteur économique de l'Armée Nationale Populaire
(JO n° 45 du 17 juillet 2019 p.5)



Le décret exécutif n° 19-197 du 10 juillet 2019 a modifié et complété le décret exécutif n° 14-320 du 20 novembre 2014 relatif à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'ouvrage déléguée.
(JO n° 45 du 17 juillet 2019 p.10)



L'arrêté interministériel du 6 mars 2019 a fixé les spécifications relatives aux objets et matériaux fabriqués en élastomères de silicone destinés à être mis en contact avec les denrées alimentaires, en application des dispositions de l'article 9 du décret exécutif n° 16-299 du 23 novembre 2016, fixant les conditions et les modalités d'utilisation des objets et des matériaux destinés à être mis en contact avec les denrées alimentaires ainsi que les produits de nettoyage de ces matériaux.
(JO n° 43 du 7 juillet 2019 p.21)



L'arrêté du 19 mai 2019 a modifié l'arrêté du 2 novembre 2017 fixant la durée de validité de l'extrait du registre du commerce délivré pour l'exercice de certaines activités.

(JO n° 43 du 7 juillet 2019 p.23)



L'arrêté du 10 avril 2019 a modifié l'arrêté du 21 juin 2016 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'institut national de la prévention des risques professionnels.

(JO n° 45 du 17 juillet 2019 p.20)



L'arrêté du 9 mai 2019 a modifié l'arrêté du 31 octobre 2017 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse nationale des congés payés et du chômage-intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique.

(JO n° 45 du 17 juillet 2019 p.20)



L'arrêté du 27 juin 2019 a créé l'ordre des avocats de Tébessa.

(JO n° 48 du 31 juillet 2019 p.12)

Pour plus d'informations :

www.chemloutassocies.com